

Second œuvre BL

Champs d'application: BL

Tarifs: Contribution de l'employé: CHF 0.01 par heure

Contribution de l'employeur: CHF 0.10 par heure + 0.2% de la masse salariale AVS

**Branche de
l'installation
électrique**

Tarifs: Contribution de l'employé: CHF 0.12 par heure

Contribution de l'employeur: CHF 0.12 par heure

Décompte du _____ au _____

Contributions professionnelles et contributions aux frais d'exécution

Nom, Prénom	Date de naissance	Entrée, sortie	Nombre d'heures	Masse salariale	Contributions CCT second œuvre	Contributions CCT de la branche
		Total				
					Total Contributions	

(les listes informatiques de l'entreprise contenant les indications demandées sont également acceptées)

Adresse précise de l'entreprise:

Lieu:

Date:

Pays / CP + ville:

Signature: